

l'heure, d'exiger quelque indication: reçu, facture et ainsi de suite. Mais même ces formalités ne résoudre pas le problème, car un très grand nombre de gens feront sûrement des achats pour le compte de leurs voisins. Je ne vois pas comment on puisse surmonter facilement la difficulté. Les gens qui font actuellement de la contrebande continueront à en faire et en feront peut-être de façon plus considérable sous le régime de l'ordonnance en question.

L'hon. M. DUNNING: L'exemption s'applique aux achats de \$100.

M. WOODSWORTH: Oui, je sais. La disposition offre des aspects excellents, et si le ministre a raison de dire qu'elle est presque nécessaire au maintien du traité avec les Etats-Unis, tout est pour le mieux. En outre, elle nous donnera une précieuse démonstration de l'essence de la protection. Si le chef de l'opposition a raison de prétendre que l'exonération au montant de \$100 fera perdre au fisc en certains cas \$30, ce sera un magnifique enseignement pour le public en général. Les Canadiens commenceront vite à comprendre combien il en coûte de vivre au Canada. Ils commenceront à comprendre plus clairement que, comme son nom l'indique, le tarif est réellement une taxe, et une très lourde, qui fut exigée de nous dans le passé sans que nous en ayons été avertis. Mais si, comme le suggère le chef de l'opposition, un demi-million de gens peuvent, en traversant la frontière et en faisant leurs achats aux Etats-Unis, se soustraire à cette taxe sur un achat de \$100 ou de \$400 de marchandises, ils comprendront bien vite combien lourde fut la taxe du tarif pour chaque particulier et chaque famille.

Il y a un autre avantage qui me semble faire contrepois à quelques-uns des inconvénients. Lorsque les gens reviennent après avoir épargné disons \$30 sur un achat de \$100, ils placeront ces \$30 dans les magasins d'Hamilton ou d'ailleurs, et nos amis les conservateurs se rendront compte alors qu'il y a des avantages dans les épargnes ainsi permises au consommateur par l'établissement d'une sorte de libre-échange dans le pays. Je ne sais si mes amis les libéraux avaient quelque sinistre motif à lancer une campagne éducative de ce genre. S'il en est ainsi, je suis disposé à croire que c'est une très bonne façon d'enseigner aux gens qui vivent à proximité de la frontière les avantages d'un commerce plus libre. Puis-je, d'autre part, attirer l'attention sur un danger très sérieux que présente cette proposition. Elle comporte une répartition injuste de la taxe, ou peut-être serait-il plus juste de dire qu'elle comporte une répartition injuste de l'exemption de la

taxe. Si un homme possède une automobile ou qu'il puisse acheter un billet de chemin de fer et s'accorder une journée ou deux de congé, il peut franchir la frontière et revenir avec \$100 de marchandises.

L'hon. M. DUNNING: Il doit avoir les \$100.

M. WOODSWORTH: Oui, s'il a les \$100. Il peut rapporter pour \$100 de marchandises s'il a le loisir de faire le voyage. Il peut faire cela quatre fois par année. S'il a quatre ou cinq enfants il n'a qu'à les faire monter en automobile et rapporter \$400 ou \$500 de marchandises à la fois.

L'hon. M. DUNNING: S'il possède cette somme.

M. WOODSWORTH: Parfaitement. Je tiens à faire remarquer qu'un grand nombre de gens ne possèdent pas les \$100 et qu'ils doivent rester chez eux; un grand nombre de gens ne possèdent pas d'automobile; un grand nombre de gens ne peuvent disposer du prix d'un billet de chemin de fer, surtout ceux qui sont éloignés de la frontière; un grand nombre de gens ne peuvent prendre avantage de cette mesure parce qu'ils n'en ont pas le loisir, ils peuvent avoir des emplois réguliers et ne peuvent disposer de plusieurs jours pour faire un voyage aux Etats-Unis; ces gens continueront de payer des taxes qui, à la longue deviendront probablement plus fortes du fait que quelques autres personnes en seront exemptes. Il me semble que la suggestion faite par l'honorable député de Rosetown-Biggan (M. Coldwell) a quelque mérite. Il suggère que toute personne demeurant au Canada devrait être autorisée à obtenir pour \$100 de marchandises exemptes de taxes. Si la possession d'une automobile ou l'achat d'un billet de chemin de fer et plusieurs jours de loisir confèrent cet avantage, pourquoi le même privilège ne devrait-il pas être accordé aux autres personnes qui ne possèdent pas ces choses? Pour quelle raison ne permettrait-on pas à ces gens d'envoyer une commande de \$100 aux maisons d'affaires des Etats-Unis recevant des commandes par la poste? J'ai dans l'idée qu'un bon nombre de gens du nord de l'Alberta ou de la Saskatchewan seraient très heureux si on leur permettait d'envoyer à une maison de Chicago des commandes par la poste.

M. COLDWELL: Pourvu qu'ils aient les cent dollars.

M. WOODSWORTH: C'est peut-être vrai. N'importe quelle commande jusqu'à concurrence de \$100 ou, si vous le préférez, disons de \$10.

L'hon. M. DUNNING: Vingt-cinq dollars feraient tout aussi bien.